



Faire valoir les trimestres de travail non déclaré avec mari

Par **millpats**, le **25/10/2014 à 10:34**

Bonjour, rnde 1997 à 2000, j'ai travaillé avec et pour mon mari qui était chef d'orchestre associé. J'étais l'agent commercial et la secrétaire de l'orchestre (démarches, contrats, courriers, logistique, bulletins de salaires, pub, affiches ..). Je m'occupais aussi des costumes de l'ensemble des musiciens, de la vente des CD. J'étais présente à toutes les prestations et y participais de A à Z, y compris installation, désinstallation et chargement dans le camion. Neuf fois sur 10 c'est moi qui conduisais pour rentrer ..rnrnN'étant pas déclaré à l'époque, je n'ai bien sûr aucun chiffre financier à avancer et je sais que ça ne changera en rien les montants existants sur mon relevé de carrière ... rnrnPar contre au niveau des trimestres, ma question est la suivante :rnrnPuis-je faire prendre en compte les trimestres afférents à ces années-là par attestation sur l'honneur de mon ex-mari (et peut-être de certains musiciens ou organisateurs) ?rnrnMerci pour la réponseMILLPATS

Par **aguesseau**, le **25/10/2014 à 11:38**

.

Par **goofyto8**, le **25/10/2014 à 13:10**

non, aucune attestation sur l'honneur ne pourra permettre à l'assurance retraite de vous valider des trimestres.